

## **NORME PROFESSIONNELLE**

**Ouvrier ou ouvrière avicole**

**Cette norme professionnelle a été approuvée  
par le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
le 20 avril 2017**



La présente norme professionnelle a été élaborée par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole grâce au soutien technique et financier de la Commission des partenaires du marché du travail



|                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Responsable du projet              | Geneviève Lemonde<br>Directrice générale<br><i>Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Gestion de projet                  | Olivier Dupras<br>Conseiller en formation AGRICarières<br><i>Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole</i><br><br>Marjolaine Huot<br>Conseillère en formation AGRICarières<br><i>Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole</i>                                                                                                                                  |
| Recherche, conception et rédaction | Jean-Pierre Charest<br>Consultant<br><i>Jean-Pierre Charest, services-conseils</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Collaboration                      | Sylvie Chassé<br>Conseillère<br><i>Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle (DDCIS)</i><br><i>Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)</i><br><br>Marc-André Moreau<br>Conseiller<br><i>Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle (DDCIS)</i><br><i>Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)</i> |



# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                             |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| TABLE DES MATIÈRES .....                                                                                                    | 1         |
| REMERCIEMENTS ET LISTE DES MEMBRES DES COMITÉS .....                                                                        | 1         |
| <b>1 DESCRIPTION DE LA SITUATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU MÉTIER.....</b>                                                     | <b>5</b>  |
| La définition du métier .....                                                                                               | 5         |
| 1.1 La raison d'être de la norme professionnelle .....                                                                      | 5         |
| 1.2 Le nombre et le profil des personnes exerçant le métier .....                                                           | 6         |
| <i>Tableau 1 – Estimation du nombre d'ouvriers ou ouvrières avicoles au Québec .....</i>                                    | <i>6</i>  |
| <i>Figure 1 – Répartition des ouvriers ou ouvrières avicoles selon le groupe d'âge .....</i>                                | <i>7</i>  |
| <i>Figure 2 – Répartition des ouvriers ou ouvrières avicoles selon la formation initiale .....</i>                          | <i>8</i>  |
| 1.3 Les entreprises du secteur.....                                                                                         | 8         |
| 1.4 Les principales régions concernées.....                                                                                 | 9         |
| <i>Tableau 2 – Nombre et distribution régionale des titulaires de quotas – poulets et de quotas – dindons en 2014 .....</i> | <i>9</i>  |
| 1.5 Le taux de syndicalisation.....                                                                                         | 9         |
| 1.6 Les perspectives de développement du métier dans le secteur .....                                                       | 9         |
| <b>2 PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE.....</b>                                                           | <b>11</b> |
| 2.1 LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE PERTINENCE .....                                                                          | 11        |
| 2.2 LA RÉALISATION D'UNE ANALYSE DE PROFESSION .....                                                                        | 11        |
| 2.3 LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ D'ORIENTATION .....                                                                         | 12        |
| 2.4 LA PRODUCTION DU PROFIL DE COMPÉTENCES.....                                                                             | 12        |
| 2.5 LA VALIDATION DU PROFIL DE COMPÉTENCES .....                                                                            | 12        |
| 2.6 LA PRODUCTION ET LA VALIDATION D'UN PROJET DE NORME PROFESSIONNELLE .....                                               | 12        |
| 2.7 LA DÉMONSTRATION DU CONSENSUS SECTORIEL SUR LA NORME PROFESSIONNELLE.....                                               | 13        |
| SONDAGE DE VALIDATION DE LA NORME : POINTS SAILLANTS.....                                                                   | 14        |
| <b>3 PRÉSENTATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE .....</b>                                                                     | <b>15</b> |
| 3.1 LA DESCRIPTION DU CONTEXTE GÉNÉRAL D'EXERCICE DU MÉTIER .....                                                           | 15        |
| 3.1.1 <i>Les tâches du métier .....</i>                                                                                     | <i>15</i> |
| 3.1.2 <i>L'environnement de travail.....</i>                                                                                | <i>15</i> |
| 3.1.3 <i>Les conditions de travail .....</i>                                                                                | <i>16</i> |
| 3.1.4 <i>Le niveau de responsabilité et d'autonomie .....</i>                                                               | <i>16</i> |
| 3.1.5 <i>Le cadre légal et réglementaire .....</i>                                                                          | <i>17</i> |
| 3.2 LA LISTE DES COMPÉTENCES ET LES REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....                                                           | 18        |
| Tableau synthèse des compétences et des éléments de compétence .....                                                        | 21        |
| <b>DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES .....</b>                                                             | <b>23</b> |
| <i>COMPÉTENCE 1 – EFFECTUER UN CHANGEMENT DE TROUPEAU .....</i>                                                             | <i>25</i> |
| <i>COMPÉTENCE 2 – APPROVISIONNER UN TROUPEAU EN EAU ET EN NOURRITURE.....</i>                                               | <i>27</i> |
| <i>COMPÉTENCE 3 – OPTIMISER LA SANTÉ ET LE RENDEMENT D'UN TROUPEAU.....</i>                                                 | <i>29</i> |
| <i>COMPÉTENCE 4 – ENTREtenir LES INSTALLATIONS ET L'ÉQUIPEMENT .....</i>                                                    | <i>31</i> |
| <i>COMPÉTENCE 5 – EFFECTUER LA RÉGIE DE REPRODUCTION .....</i>                                                              | <i>33</i> |
| <i>COMPÉTENCE 6 – RAMASSER ET ENTREPOSER DES ŒUFS.....</i>                                                                  | <i>34</i> |



## REMERCIEMENTS ET LISTE DES MEMBRES DES COMITÉS

Le comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole remercie les personnes qui ont accepté de collaborer à l'une ou l'autre des étapes du processus d'élaboration de la norme professionnelle pour le métier d'**ouvrier ou ouvrière avicole**.

### Comité d'orientation

Geneviève Lemonde  
Directrice générale  
*Comité sectoriel de main-d'œuvre  
de la production agricole*

Olivier Dupras  
Conseiller en formation AGRICarières  
*Comité sectoriel de main-d'œuvre de la  
production agricole*

Jean-Pierre Charest  
Consultant  
*Jean-Pierre Charest, services-  
conseils*

Sylvie Chassé  
Conseillère  
*Direction du développement des  
compétences et de l'intervention  
sectorielle (DDCIS)  
Commission des partenaires du  
marché du travail (CPMT)*

Marc-André Moreau  
Conseiller  
*Direction du développement des  
compétences et de l'intervention  
sectorielle (DDCIS)  
Commission des partenaires du marché  
du travail (CPMT)*

### Représentants des travailleurs

Sébastien Charest  
Directeur secteur avicole  
*F. Ménard inc.*

Denis Caron  
Directeur des opérations avicoles  
*La Coop fédérée*

Éric Dion  
Directeur des ventes secteur  
avicole  
*La Coop fédérée*

François Jacques  
Agronome  
*Nutri-Expert*

### Représentants des employeurs

Benoit Fontaine  
2<sup>e</sup> vice-président  
*Les Éleveurs de volailles du  
Québec*

Nathalie Robin  
Agent de formation PASAF  
*Les Éleveurs de volailles du Québec*

Donald Desharnais  
Producteur  
*Prince Œuf inc.*

Martine Laporte  
Vice-présidente  
*Les Producteurs d'œufs d'incubation du  
Québec*

Benoit Michaud  
Agent de commercialisation  
*Les Producteurs d'œufs  
d'incubation du Québec*

## Personnes-ressources à la rédaction du profil de compétences

Sébastien Charest  
Directeur secteur avicole  
*F. Ménard inc.*

Martine Laporte  
Productrice  
*Ferme Aux Quatre-Vents*

François Jacques  
Agronome  
*Nutri-Expert*

Sylvain Proulx  
Gérant  
*Nutreco*

## Personnes-ressources à la validation du profil de compétences

Sylvain Ricard  
Ouvrier avicole  
*Bio-œuf*

Mathieu Poirier  
Producteur  
*La ferme des poiriers inc.*

Katya Pouliot  
Ouvrière avicole  
*Alfred Couture Itée*

Isabelle Chartrand  
Ouvrière avicole  
*Couvoir Réal Côté*

Alexandre Boutet  
Ouvrière avicole  
*La Coop fédérée*

Gaston Doré  
Directeur général  
*Vico le groupe*

Samuel Arsenault  
Ouvrier avicole  
*Fraisière Sylvie et Gilles Arsenault*

Dominique Bolduc  
Directeur de production  
*Canard du Lac Brome*

Roger Pomerleau  
Ouvrier avicole retraité  
*Couvoir Scott*

Hervé Laroque  
Gérant  
*Canard du Lac Brome*

Clément Allard  
Producteur  
*Ferme Mercier et Allard inc.*

Martin Boisvert  
Ouvrier avicole  
*Ferme avicole Paquet inc.*



## Personnes-ressources ayant validé la norme professionnelle dans les groupes de discussion

Roland Thyberghien  
Gérant  
*Ferme Réal Milette inc.*

Stéphane Gauthier  
Producteur  
*Clovis Gauthier et fils*

Pascal Brodeur  
Producteur  
*Ferme Gilles Brodeur inc.*

Emmanuel Destrijker  
Producteur  
*Ferme Hellebecq*

Alain Bazinet  
Producteur  
*Ferme Amédé Bazinet inc.*

Christian d'Auteuil  
Superviseur  
*Agrigesco*

Réjean Brouillard  
Producteur  
*Réjean Brouillard et fils inc.*

Patrick Brodeur  
Producteur  
*Ferme Patrick Brodeur*

Miguel Ménard  
Représentant avicole  
*Ferme St-Jude/Comax*

David Phaneuf  
Producteur  
*Ferme Fatran*

Richard Sénéchal  
Directeur du couvoir Ramsey et des  
fermes de reproduction  
*Nutreco*

François Simard  
Producteur  
*Ferme Guy Simard*

Patrick Paradis  
Ouvrier agricole  
*Ferme Clary*

Line Métayer  
Productrice  
*Ferme Métayer-Amireault*

Louise Tellier  
Productrice  
*Ferme Louise Tellier inc.*

Renée Henri  
Productrice  
*Ferme Desriel inc.*

Laurent Jr Mercier  
Producteur  
*Volailles Jr Mercier Inc.*

Sébastien Turgeon  
Conseiller technique  
*Nutreco*



# 1 Description de la situation et du développement du métier

## La définition du métier

La présente norme professionnelle vise le métier d'*ouvrier ou ouvrière avicole*.

Les personnes qui exercent ce métier s'occupent de l'élevage de volailles à l'intérieur de poulaillers, en parquet, dans des cages, en volière ou autres systèmes, en tenant compte des normes de biosécurité et de bien-être animal en vigueur. Leur travail vise à élever des troupeaux de volailles pour leur chair ou pour leurs œufs, que ceux-ci soient destinés à la reproduction ou à la consommation. Elles exercent leur métier avec une relative autonomie.

Le métier d'*ouvrier ou ouvrière avicole* est répertorié dans la Classification nationale des professions (CNP 8431) sous l'appellation *ouvriers/ouvrières agricoles*. Ce code regroupe un large éventail de professions liées à la production agricole.

### 1.1 La raison d'être de la norme professionnelle

L'exercice du métier d'*ouvrier ou ouvrière avicole*, dans le secteur de la production agricole, nécessite un apprentissage relativement important.

Or, au Québec, il n'existe pas de programmes de formation en mesure de répondre aux besoins actuels de qualification pour ce métier, que ce soit au secondaire ou au collégial. On trouve des programmes apparentés d'études professionnelles, tel celui en production animale (DEP 5338), mais les diplômés qui en sortent sont essentiellement formés pour les productions animales en général, qu'il s'agisse de production laitière, porcine, ovine, de bovins de boucherie, de chèvres, de grands gibiers ou de ratites (autruches et émeus). La production avicole ne fait pas partie du curriculum. Quant aux programmes de l'ordre collégial liés à la production animale, ils sont essentiellement orientés vers la gestion.

Les entreprises du secteur ne peuvent donc pas compter sur une main-d'œuvre qualifiée à l'aide d'autres dispositifs que ceux qu'elles mettent elles-mêmes en place. Par ailleurs, ces entreprises ont souvent peu d'employés, de telle sorte que l'entraînement à la tâche est la plupart du temps improvisé et non structuré. Elles affirment que les besoins de formation sont élevés et leurs moyens limités.

Devant cet état de fait, AGRlcarrières a procédé à un premier coup de sonde pour vérifier si des outils structurés d'entraînement à la tâche et autres mécanismes de formation pouvaient intéresser les producteurs avicoles. Ceux-ci, par le truchement des partenaires du CSMO, tels Les Éleveurs de volailles du Québec, la Fédération des producteurs d'œufs du Québec et le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec, ont clairement indiqué que la formation des employés était un réel besoin.

Fort de cet intérêt manifeste, AGRlcarrières a réalisé, en 2012, une étude de pertinence. Celle-ci a démontré qu'une grande majorité (89 %) des employeurs du secteur étaient en

faveur du développement d'une norme. De plus, 57,4 % se sont dits en faveur d'un Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pour le métier d'*ouvrier ou ouvrière avicole*. Les employeurs qui ont manifesté moins d'intérêt pour le PAMT sont essentiellement ceux qui ont une main-d'œuvre stable et formée, et qui ne prévoient pas d'embauche à court terme.

L'établissement de la norme du métier permettra donc de réunir les conditions nécessaires pour développer un PAMT et de répondre à une partie des besoins de formation sur le terrain.

## 1.2 Le nombre et le profil des personnes exerçant le métier

Les données statistiques disponibles ne permettent pas de spécifier avec exactitude le nombre d'*ouvriers ou ouvrières avicoles* exerçant ce métier au Québec. L'étude de pertinence menée en 2014 a cependant permis d'estimer à 2177 le nombre total de personnes en exercice en 2011 (tableau 1).

Toujours selon cette étude, près des trois quarts des personnes exerçant le métier sont des hommes (74,0 %), alors que 26 % sont des femmes. Par ailleurs, près d'un *ouvrier ou ouvrière avicole* sur cinq (19,9 %) est membre de la famille du ou de la propriétaire de la ferme.

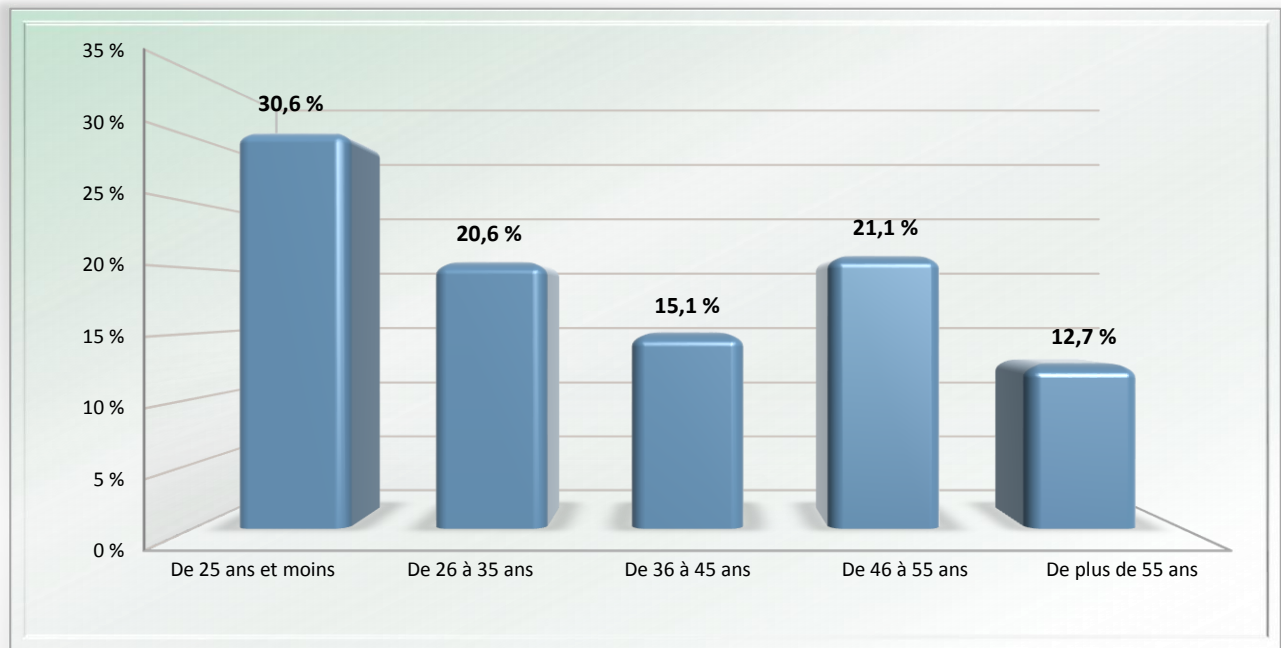
**Tableau 1 – Estimation du nombre d'ouvriers ou ouvrières avicoles au Québec**

| Données du sondage                                                              | Nombre estimé de producteurs | Nombre estimé d'ouvriers et d'ouvrières avicoles |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------|
| Production d'œufs de consommation et élevage de poulettes                       | 149                          | 475                                              |
| Production d'œufs d'incubation et élevage d'oiseaux reproducteurs de type chair | 43                           | 360                                              |
| Élevage de poulets et élevage de dindons                                        | 828                          | 1342                                             |
| Autres volailles                                                                | 10                           | (Non précisé)                                    |
| <b>TOTAL</b>                                                                    | <b>1030</b>                  | <b>2177</b>                                      |

Source : *Enquête AGRICarrières 2011* – FGC Conseil : Étude sur la pertinence de développer une norme professionnelle pour le métier ouvrière ou ouvrier en production avicole 2012.

Les personnes exerçant ce métier sont relativement jeunes (figure 1). En effet, plus de la moitié (51,2 %) d'entre elles ont moins de 36 ans, et parmi ces dernières, 30,6 % ont moins de 26 ans. La proportion des 36 à 45 ans n'est que de 15,1 %, tandis qu'elle est de 21,1 % pour les 46 à 55 ans. Finalement, celle des plus de 55 ans est de 12,7 %.

**Figure 1 – Répartition des ouvriers ou ouvrières avicoles selon le groupe d'âge**



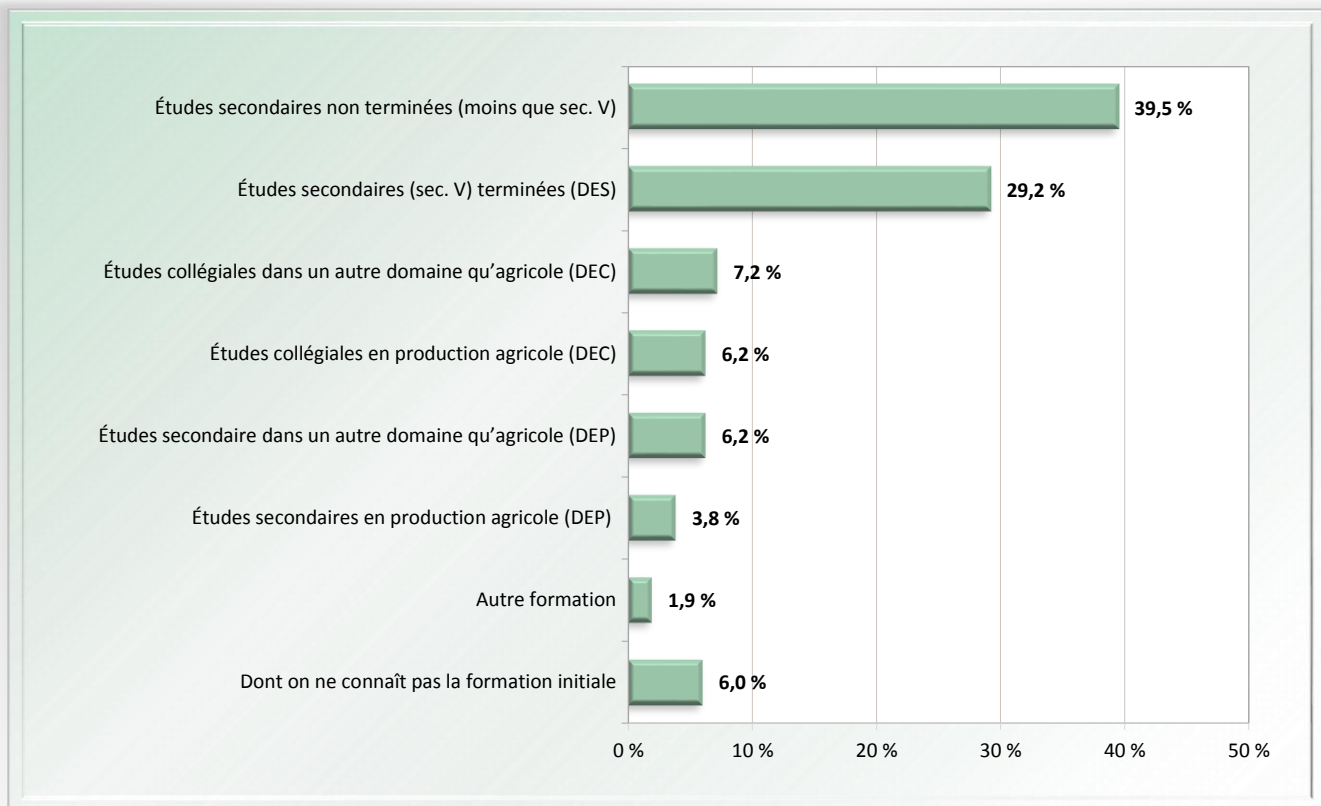
Source : Enquête AGRICarières 2011 – FGC Conseil : Étude sur la pertinence de développer une norme professionnelle pour le métier ouvrière ou ouvrier en production avicole 2012.

Un peu plus de la moitié (50,5 %) des *ouvriers ou ouvrières avicoles* a moins de six ans d'expérience dans le métier, et plus du quart (27,9 %) d'entre eux a moins de deux ans d'expérience. Le cinquième (20,4 %) a de six à dix ans d'expérience et 29,1 % ont plus de 10 ans d'expérience.

Toujours selon l'étude de pertinence (figure 2), un peu moins de deux personnes sur cinq (39,2 %) ont un diplôme d'études secondaires général ou lié à l'agriculture, et deux autres personnes sur cinq (39,5 %) n'ont pas terminé leurs études secondaires. Seulement 10 % des *ouvriers ou ouvrières avicoles* ont une formation initiale en lien avec le secteur agricole, soit une formation menant à un diplôme d'études professionnelles en production animale (DEP 5338) (3,8 %) ou un diplôme d'études collégiales en production animale (DEC 153.A0) (6,2 %).

Près des deux tiers (63,5 %) des personnes qui exercent ce métier ont un travail à temps plein, soit 30 heures et plus par semaine pendant 40 semaines et plus par année. Puisque ce type de production animale ne varie pas en fonction de cycles durant une année, il n'y a pas vraiment d'emploi saisonnier.

**Figure 2 – Répartition des ouvriers ou ouvrières avicoles selon la formation initiale**



Source : Enquête AGRICarières 2011 – FGC Conseil : Étude sur la pertinence de développer une norme professionnelle pour le métier ouvrière ou ouvrier en production avicole 2012.

### 1.3 Les entreprises du secteur

Les personnes qui exercent le métier d'*ouvrier ou ouvrière avicole* travaillent pour des entreprises avicoles. La grande majorité élève soit des poules, pour les œufs de consommation ou de reproduction, soit des poulets pour la chair. Quelques entreprises se spécialisent dans le dindon, l'oie, le canard, la caille, la perdrix et autres volailles, elles aussi pour en exploiter les œufs ou la chair.

Toutes ces entreprises font partie des secteurs industriels suivants :

- Production d'œufs de poules (SCIAN 11231)
- Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage (SCIAN 11232)
- Élevage de dindons (SCIAN 11233)
- Élevage d'autres volailles (SCIAN 11239)

## 1.4 Les principales régions concernées

Les données régionales disponibles montrent que les producteurs de poulets et de dindons sont répartis plus ou moins également sur le territoire du Québec (tableau 2). Les plus importantes régions, selon le nombre de producteurs, sont celles de la Rive-Nord et de l'Est-du-Québec.

**Tableau 2 – Nombre et distribution régionale des titulaires de quotas – poulets et de quotas – dindons en 2014**

| Régions                        | Nombre de titulaires de quotas-poulets | Nombre de titulaires de quotas-dindons |
|--------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|
| 01 - Montérégie                | 140                                    | 38                                     |
| 02 - Rive-Nord                 | 183                                    | 23                                     |
| 03 - Mauricie–Centre-du-Québec | 142                                    | 17                                     |
| 04 - Est-du-Québec             | 168                                    | 39                                     |
| 05 - Cantons de l'Est          | 123                                    | 19                                     |
| <b>Total</b>                   | <b>756</b>                             | <b>136</b>                             |

Source : Les Éleveurs de volailles du Québec, Rapport annuel 2014

## 1.5 Le taux de syndicalisation

Tout comme dans la très grande majorité des emplois en production agricole au Québec, la quasi-totalité des *ouvriers ou ouvrières avicoles* ne sont pas syndiqués. Cependant, certaines entreprises de plus grande taille de production avicole ont des travailleurs représentés par un syndicat, mais il est possible que ce ne soit que du personnel de couvoir ou de fabrication de moulée qui en est membre. Aucune donnée ne permet de dire si les *ouvriers ou ouvrières avicoles* font partie de ces syndicats.

## 1.6 Les perspectives de développement du métier dans le secteur

Le métier *d'ouvrier ou ouvrière avicole* subit et continuera de subir, dans les années à venir, différents changements.

D'abord, l'environnement concurrentiel risque d'évoluer de façon radicale dans les prochaines années. L'industrie avicole est un secteur où la production est soumise à la gestion de l'offre en fonction de la demande. Il en résulte une certaine stabilité quant aux besoins de main-d'œuvre. Toutefois, des projets d'ententes commerciales internationales en cours de négociation pourraient remettre en question ce modèle de la gestion de l'offre et affecter la stabilité de l'industrie, donc celle des emplois.

Ensuite, différents changements d'ordre technologique auront des répercussions sur le métier. Une présence accrue de systèmes automatisés et de capteurs électroniques pourrait accroître le besoin de connaissances en informatique, augmenter la proportion du nombre d'heures de travail en termes de maintenance des équipements, augmenter les tâches de surveillance et de maintenance des machines ou équipements, diminuer

les tâches manuelles, diminuer le temps de réaction alloué quant à la production et exiger ainsi de prendre des décisions plus rapidement. Tout cela pourrait obliger l'*ouvrier ou ouvrière avicole* à prendre en compte et à analyser un plus grand nombre de paramètres en même temps, augmentant de ce fait l'importance des capacités d'analyse et de raisonnement.

Des changements apportés par les préoccupations liées au bien-être animal feront en sorte que les gens du métier devront être conscientisés aux nouvelles mesures et devront adapter leurs façons de faire. Des modifications quant aux équipements et aux méthodes de production sont à prévoir.

Les exigences toujours plus grandes en matière de biosécurité et de salubrité des aliments à la ferme auront nécessairement un impact sur les tâches des personnes qui exercent le métier, ainsi que sur le temps qu'elles doivent y consacrer : procédures plus détaillées et plus longues de préparation des personnes, des vêtements, des matières et des équipements qui circuleront dans les bâtiments, ainsi que des bâtiments eux-mêmes lors des démarrages de production. Davantage de temps devrait également être accordé pour remplir des formulaires sur les pratiques d'élevage exécutées.

L'organisation du travail semble évoluer vers une spécialisation accrue des tâches. Par exemple, des emplois d'*ouvriers ou ouvrières avicoles* de nature technique pourraient prendre davantage d'importance, et ce, dans la mesure où ils sont secondés par des manœuvres. Vu la nature et le volume de travail confié à ces derniers, notamment pour les sites dont la taille s'y prêterait, les entreprises pourraient avoir recours à des *ouvriers ou ouvrières avicoles* à temps partiel. Par ailleurs, en raison des difficultés d'organisation lors des pics de travail requérant plus de main-d'œuvre, tels le remplissage des poulaillers au démarrage des productions ou le nettoyage des bâtiments en fin de cycles de production, le recours à du personnel occasionnel et à la sous-traitance pourrait s'intensifier, comme c'est le cas pour l'attrapage des oiseaux.



## **2 Processus d'élaboration de la norme professionnelle**

La norme professionnelle est un document qui a une valeur de standard pour les entreprises d'un secteur, pour le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et pour la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Elle comprend, en plus d'un portrait de la situation et du contexte général d'exercice de la profession, une description des compétences essentielles au métier, et sert de référence pour structurer l'apprentissage, reconnaître les compétences et délivrer la certification professionnelle.

Le processus d'élaboration de la norme professionnelle liée au métier d'*ouvrier ou ouvrière avicole* a comporté sept phases :

1. La réalisation d'une étude de pertinence.
2. La réalisation d'une analyse de profession.
3. La constitution d'un comité d'orientation.
4. La production d'un profil de compétences.
5. La validation du profil de compétences.
6. La préparation et la validation d'un projet de norme professionnelle.
7. La démonstration du consensus sectoriel sur la norme professionnelle.

### **2.1 La réalisation d'une étude de pertinence**

Faisant suite à la demande de l'industrie pour développer une norme professionnelle, AGRICarières a réalisé une étude de pertinence. Sur la base des résultats très concluants de celle-ci, l'organisme a présenté une demande à la CPMT pour réaliser une norme professionnelle.

### **2.2 La réalisation d'une analyse de profession**

Une analyse de métier a été effectuée au printemps 2014 avec un groupe de travail composé de 14 *ouvriers ou ouvrières avicoles* provenant de différentes régions de la province. Ces 14 personnes étaient issues des différentes spécialités du métier : poulets et dindons, canards, cailles, œufs de reproduction et œufs de consommation. Parmi ces experts, certains exerçaient un rôle de supervision en plus de pratiquer leur métier.

Une recherche documentaire et des visites d'entreprises ont précédé le travail en atelier avec ce groupe.

L'atelier d'analyse de la profession a permis :

- de définir avec précision le métier;
- d'établir un tableau des tâches et des opérations ainsi qu'une liste des conditions et exigences de réalisation;
- de décrire le contexte organisationnel;

- de préciser les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à l'accomplissement du travail;
- d'identifier les risques pour la santé et la sécurité du travail.

### **2.3 La constitution d'un comité d'orientation**

Un comité d'orientation, constitué principalement de représentants et représentantes de l'industrie avicole, a été créé pour aiguiller la conduite des travaux du projet, proposer des personnes-ressources à consulter et valider les documents produits.

### **2.4 La production du profil de compétences**

La quatrième étape du processus a consisté à établir le profil des compétences nécessaires à l'exercice du métier. Les travaux ont été menés avec un souci constant de répondre aux exigences méthodologiques du *Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (CDRCMO).

Une première ébauche de profil de compétences a été dégagée à partir des informations contenues dans le rapport d'analyse de profession. Cette version de travail a été soumise à plusieurs spécialistes du métier en rencontre individuelle ou en groupe. Parmi les personnes consultées, une faisait partie du comité d'orientation.

De multiples suggestions visant à bonifier le profil de départ ont été intégrées au document au fur et à mesure des rencontres.

### **2.5 La validation du profil de compétences**

Le projet de profil de compétences a été soumis au comité d'orientation lors d'une séance de travail d'une journée. Durant cette rencontre, plusieurs modifications ont été apportées au document pour tenir compte des spécificités du métier et des entreprises.

Par la suite, un groupe de 11 experts du métier a été appelé à mettre à l'épreuve tout le travail accompli jusqu'alors. Ces personnes ont analysé et revu chaque composante du profil de compétences, c'est-à-dire le contexte de réalisation, les éléments de compétence et les critères de performance. À partir des discussions et des débats, des ajustements ont été apportés au document.

### **2.6 La production et la validation d'un projet de norme professionnelle**

Un projet de norme a été rédigé à partir des résultats des travaux déjà effectués, dont le profil de compétences.

Ce projet de norme a été revu et approuvé par le comité d'orientation lors d'une séance de travail, pour ensuite être soumis au processus de consensus sectoriel.

## **2.7 La démonstration du consensus sectoriel sur la norme professionnelle**

La norme professionnelle s'appuie sur un profil de compétences élaboré avec la collaboration de quatre experts du métier à partir d'une analyse approfondie de la profession à laquelle ont participé quatorze experts. Ce profil a ensuite été bonifié par les neuf experts membres du comité d'orientation, lequel est responsable de l'ensemble de la démarche d'élaboration de la norme professionnelle. Finalement, le résultat de cette démarche a été validé par un groupe de douze experts du métier (ouvrières ou ouvriers avicoles, superviseuses ou superviseurs, productrices ou producteurs). En tout, 42 experts des différentes spécialités du métier (poulets de chair, dindons, poulettes, œufs d'incubation, œufs de consommation et volaille spécialisée) ont participé de près ou de loin à la conception et à la validation du profil de compétences du métier.

Le projet de norme développé à partir de ce profil a été validé du 28 janvier au 15 avril 2016 auprès de l'ensemble du sous-secteur de la production avicole, et ce, en vue d'obtenir un large consensus. Cette validation a été effectuée à l'aide de plusieurs activités :

1. Validation par les membres du comité d'orientation du projet. Celui-ci comprend notamment neuf experts des différentes spécialités du métier. Ces personnes ont approuvé point par point tous les éléments de la norme et ont émis quelques suggestions mineures visant à améliorer le document.
2. Validation de la norme par deux groupes de producteurs et de gestionnaires supervisant des ouvrières ou ouvriers avicoles. Au total, les représentants de 18 établissements du secteur ont révisé le projet de norme point par point et ont proposé certaines suggestions de modification. Au final, les participants se sont dit en accord avec la norme professionnelle.
3. Validation à l'aide d'un sondage effectué en ligne auprès des établissements du secteur. L'univers d'échantillonnage était constitué de 985 établissements répertoriés en décembre 2015 par les associations de producteurs à partir des quotas de production qui sont en vigueur. En janvier 2016, ces 985 producteurs ont été invités par courriel et dans un bulletin mensuel à visiter un lien Internet où la norme était présentée et où ils devaient répondre à un questionnaire. Un rappel a été renvoyé à la mi-mars. Les points saillants des résultats de ce sondage sont rapportés ci-après.
4. Validation par les trois associations qui regroupent la très grande majorité des producteurs avicoles du Québec, qui, eux, emploient la très grande majorité des ouvrières ou ouvriers avicoles (La Fédération des producteurs d'œufs du Québec, Les producteurs d'œufs d'incubation du Québec et Les éleveurs de volailles du Québec). Les membres des conseils de direction de ces associations ont pris connaissance de la norme, se sont prononcés par résolution sur la validité de son contenu et ont réitéré par lettre leur appui au projet.
5. Validation par le conseil de direction d'AGRlcarrières : prise de connaissance de la norme, résolution sur la validité de son contenu et lettre d'appui au projet.

## Sondage de validation de la norme : points saillants

Sur les 985 établissements de l'univers d'échantillonnage du sondage, 61 ont répondu au questionnaire, pour un taux de réponse de 6,2 %. Ces 61 établissements représentent 464 ouvrières ou ouvriers avicoles, soit 21,6 % de l'ensemble des personnes qui pratiquent le métier dans la province. Les points saillants des résultats sont les suivants :

- La quasi-totalité des établissements de l'échantillon consulté (95,1 %) atteste que, dans son ensemble, la norme professionnelle répond bien aux besoins de l'industrie et aux exigences d'exercice du métier d'ouvrière ou ouvrier avicole au Québec.
- Parmi les établissements, 95,1 % ont statué que le contexte d'exercice décrit dans la norme professionnelle correspond à la réalité du métier.
- La quasi-totalité des établissements considère comme essentielles pour la pratique du métier les quatre premières compétences de la norme. Un seul établissement sur les 40 a émis des réserves sur le caractère essentiel de deux des compétences.
- Parmi les établissements spécialisés dans les œufs d'incubation, 86,7 % sont d'accord pour considérer la compétence *Effectuer la régie de reproduction* comme complémentaire et 90,3 % des établissements de production d'œufs, autant d'incubation que de consommation, jugent de la même façon la compétence *Ramasser et entreposer des œufs*.
- Le descriptif de chacune des compétences convient à la quasi-totalité des répondants qui les mettent en œuvre dans leur établissement. En fait, l'analyse des commentaires montre que les quatre désaccords obtenus portent principalement sur des divergences entre certains éléments de la norme et des spécificités de l'organisation du travail de leur établissement.

Les résultats du sondage et des diverses consultations menées permettent de conclure que la norme professionnelle fait l'objet d'un consensus important au sein du sous-secteur de la production avicole. L'information que l'on y trouve relativement à la description du contexte d'exercice, au statut essentiel et complémentaire des compétences ainsi qu'à la description détaillée de chacune des compétences correspond à la réalité du métier ainsi qu'aux attentes et aux exigences de cette industrie. Toutefois, ces travaux de consultation ont conduit à quelques améliorations mineures du document.

## 3 Présentation de la norme professionnelle

### 3.1 La description du contexte général d'exercice du métier

#### 3.1.1 Les tâches du métier

L'*ouvrier ou ouvrière avicole* s'occupe directement des oiseaux et des équipements de production pendant toutes les phases d'élevage. Plus exactement, il ou elle s'occupe des tâches courantes, quotidiennes ou périodiques, consistant à surveiller et à assurer manuellement ou mécaniquement l'alimentation de la volaille en eau et en nourriture, du maintien de conditions générales de confort, du nettoyage des lieux et des équipements, de la réception des oiseaux en début de cycle de production et de la préparation de leur transfert à la fin des cycles, ainsi que de la tenue journalière de différents registres. Dans les entreprises de production d'œufs, il ou elle ramasse, trie et emballe des œufs.

La personne qui exerce ce métier n'effectue pas les tâches spécifiques liées au travail en couvoir, ni les tâches des superviseurs, du personnel de direction ainsi que des conseillers techniques de ce secteur. Sauf exception, elle ne s'occupe pas non plus de l'attrapage de volailles, cette tâche étant effectuée en sous-traitance par des entreprises spécialisées.

#### 3.1.2 L'environnement de travail

Les *ouvriers ou ouvrières avicoles* exercent essentiellement leur métier à l'intérieur de poulaillers pouvant accueillir de quelques centaines à quelques centaines de milliers d'oiseaux. Ils ou elles sont également appelés à circuler autour des poulaillers et à accéder à différents bâtiments de la ferme tels que des garages, des entrepôts ou des silos à moulée.

Les installations sont des milieux comprenant du fumier, des plumes, et des particules provenant de la litière. Par conséquent, des poussières de bois et de moulée ainsi que des odeurs animales et d'ammoniaque, parfois fortes, sont présentes en permanence, surtout au moment de sortir le fumier et la litière souillée des poulaillers. Par ailleurs, en raison de la présence de milliers d'oiseaux, le bruit des piailllements est souvent important. L'été, la ventilation peut être bruyante.

La température, l'humidité, la ventilation et la lumière sont contrôlées, d'autant plus que ces paramètres sont l'objet même du travail des *ouvriers ou ouvrières avicoles*, puisque les conditions propices à la vie et à la reproduction animale doivent être optimales.

Dans les salles de contrôle et de registre, de même que dans les salles de tri des œufs et d'entreposage, les odeurs peuvent être présentes, mais les poussières sont grandement réduites. Le bruit est d'intensité variable.

Le travail s'effectue essentiellement en position debout et les *ouvriers ou ouvrières avicoles* doivent marcher de longues distances dans des bâtiments parfois très grands. Il

y a parfois des travaux en hauteur, par exemple lors de tâches sur des silos ou lorsque des cages sont empilées en hauteur.

### **3.1.3 Les conditions de travail**

Tel qu'indiqué à la page 7, les emplois d'*ouvriers ou ouvrières avicoles* sont à temps plein à 63,5 %, et les heures travaillées, selon l'analyse de profession, sont généralement de l'ordre de 40 par semaine.

La semaine régulière de travail s'étale sur sept jours et l'horaire s'adapte aux exigences de la production. Règle générale, la majorité des travaux sont faits du lundi au vendredi. Dans la plupart des entreprises, les *ouvriers ou ouvrières avicoles* sont appelés à effectuer certaines opérations essentielles le samedi et le dimanche, tels le soin des animaux et le ramassage des œufs, et ce, selon des horaires variant d'un établissement à un autre.

La plupart des entreprises commencent la journée régulière de travail à 7 heures et la terminent à 16 heures, pour une durée moyenne de huit heures par jour. Cependant, selon l'entreprise, la journée peut commencer entre 6 heures et 8 heures et se terminer entre 15 heures et 18 heures. Très souvent, les employés doivent être disponibles en cas d'urgence en dehors des heures de travail. Lors de l'attrapage et de la sortie d'un troupeau, la présence de l'*ouvrier ou ouvrière avicole* est requise pour superviser les sous-traitants et l'opération peut s'étirer jusqu'à tard dans la nuit.

Certaines entreprises demandent aux personnes qui exercent le métier de participer aux travaux des champs en saison. Ce travail s'ajoute à leur semaine régulière de travail, mais ne fait pas partie de leur profil d'*ouvrier ou ouvrière avicole*.

### **3.1.4 Le niveau de responsabilité et d'autonomie**

Les *ouvriers ou ouvrières avicoles* travaillent en général de façon individuelle et autonome, sous la supervision du ou de la propriétaire de la ferme, de chefs d'équipes ou de superviseurs.

Pour bien saisir la nature du travail relatif à ce métier, il faut savoir que la production avicole se fait généralement en mode tout plein/tout vide par bâtiment<sup>1</sup>. Ce mode de production est rythmé par trois grandes phases. Chacune influence le niveau de responsabilité des personnes qui exercent le métier.

La première phase consiste à préparer et à remplir la totalité d'un bâtiment, d'un parquet ou d'une section de bâtiment avec un groupe d'oiseaux ayant les mêmes caractéristiques selon les objectifs de l'élevage. La réception de la volaille demande beaucoup de main-d'œuvre, puisque plusieurs activités doivent être effectuées dans un temps relativement court. L'*ouvrier ou ouvrière avicole* fait alors partie d'une équipe et ses responsabilités

---

<sup>1</sup> Sauf exception, la production de petits gibiers (cailles, pintades, perdrix) ne se fait pas en mode tout plein/tout vide.

sont limitées à sa participation aux tâches qui lui sont confiées concernant la réception et l'installation des oiseaux et des systèmes d'élevage.

La deuxième phase consiste à « élever » les oiseaux ou à s'occuper de leur régie pendant la phase productive prévue, qui peut varier entre 4 et 64 semaines. L'*ouvrier ou ouvrière avicole* travaille alors de façon autonome et se voit confier des responsabilités précises concernant l'élevage. Celles-ci peuvent varier selon la taille de l'entreprise et la concentration des sites d'élevage. Dans les grosses fermes comportant plusieurs bâtiments, le travail est davantage spécialisé.

Finalement, à la fin du cycle de production, la troisième phase consiste à vider le bâtiment de tous les oiseaux en même temps et à nettoyer de fond en comble tous les équipements et le bâtiment en vue du prochain cycle. Comme pour la première phase, cette étape demande beaucoup de main-d'œuvre. L'*ouvrier ou ouvrière avicole* fait alors partie d'une équipe et ses responsabilités sont limitées aux tâches auxquelles il participe.

Il arrive que certaines fermes ayant plusieurs sites distants confient, pour un site particulier, la responsabilité des opérations courantes de la phase d'élevage à *un ouvrier ou une ouvrière avicole*. Cette personne fait alors toutes les tournées quotidiennes du site et règle tous les problèmes qu'elle est en mesure de résoudre. Elle rapporte à une personne en autorité les problèmes non résolus ou qui ne relèvent pas de sa responsabilité et reçoit les directives de cette personne sur ce qu'il convient de faire. Les niveaux de responsabilité et d'autonomie des *ouvriers ou ouvrières avicoles*, dans ce genre d'organisation du travail, sont plus élevés.

### **3.1.5 Le cadre légal et réglementaire**

L'exercice du métier d'*ouvrier ou ouvrière avicole* n'est ni régi ni encadré par aucune loi particulière autre que les lois et règlements usuels du travail, d'hygiène et de salubrité, de protection de l'environnement et de sécurité au travail. Ce n'est pas non plus un métier pour lequel il existe une norme interprovinciale dans le cadre du programme Sceau rouge.

Cependant, les établissements avicoles sont tenus de se conformer à un certain nombre de lois et règlements qui visent à assurer aux acheteurs et aux consommateurs l'accès à des produits répondant à leurs exigences. Ces lois assurent également un niveau de qualité optimale et des conditions d'élevage socialement responsables, et ce, dans un esprit de développement durable.

Ces législations et la réglementation concernent la production avicole comme telle et visent les entreprises et leurs propriétaires, et non directement le métier d'*ouvrier ou ouvrière avicole*. Elles portent sur la santé et la sécurité du personnel, le bien-être animal, la salubrité des aliments, la traçabilité et la biosécurité. Les *ouvriers ou ouvrières avicoles* doivent s'y conformer selon les consignes de l'entreprise. Elles varient selon les types de productions avicoles. Il en va de la responsabilité de l'entreprise de former adéquatement son personnel pour qu'il respecte les normes de l'industrie. Les ouvriers ou ouvrières

peuvent être appelés à s'engager à respecter un code de conduite sur le plan de la biosécurité et du bien-être animal.

Les fermes avicoles doivent se conformer à des normes dont la majorité est basée sur la norme HACCP<sup>1</sup>. Ces normes sont le Programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme (PASAF), le Programme de salubrité des aliments à la ferme (PSAF), le Programme de soins aux animaux (PSA), le Programme de soins des troupeaux (PST), le Programme canadien de qualité des œufs d'incubation (PCQOI), le Contrôle optimal de la salubrité dans la production d'œufs de consommation (COSPOC), etc.

### **3.2 La liste des compétences et les remarques préliminaires**

#### **Les compétences essentielles**

Les experts du métier consultés considèrent que les compétences suivantes sont essentielles pour accomplir pleinement et adéquatement leur travail :

1. Effectuer un changement de troupeau.
2. Approvisionner un troupeau en eau et en nourriture.
3. Optimiser la santé et le rendement d'un troupeau.
4. Entretenir les installations et l'équipement.

#### **Les compétences complémentaires**

Par ailleurs, les experts considèrent que les compétences suivantes sont complémentaires à l'exercice du métier :

5. Effectuer la régie de reproduction.
6. Ramasser et entreposer des œufs.

Il est possible d'acquérir les compétences complémentaires dans les milieux de travail où l'on produit des œufs de reproduction et des œufs de consommation.

#### **La durée d'apprentissage**

Selon les spécialistes du métier, il faut de deux à trois ans à une personne sans expérience pour acquérir les compétences essentielles au plein exercice du métier d'*ouvrier ou ouvrière avicole*. Cette durée peut toutefois varier en fonction des acquis de la personne, de la formation qu'elle a suivie et des diplômes qu'elle a obtenus.

Ces six compétences distinctes et qualifiantes reflètent une progression professionnelle souple et intègrent les connaissances théoriques, les savoir-faire et les savoir-être nécessaires à l'exercice du métier.

Les sections qui suivent décrivent de façon détaillée chacune de ces compétences. Mais d'abord, le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'ensemble des compétences avec les éléments de compétence qui leur sont associés.

---

<sup>1</sup> Hazard Analysis and Critical Control Points (Analyse des risques aux points critiques).



## **Tableau synthèse des compétences**



**Tableau synthèse des compétences et des éléments de compétence**

**Ouvrier ou ouvrière avicole**

| <b>COMPÉTENCES<br/>ESSENTIELLES</b>                      | <b>ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE</b>                                    |                                                                             |                                                                     |                                                                      |                                                             |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| 1.<br>Effectuer un changement de troupeau                | 1.1<br>Préparer la sortie d'un troupeau                          | 1.2<br>Nettoyer et désinfecter un bâtiment avicole                          | 1.3<br>Préparer un bâtiment avicole pour la réception d'un troupeau | 1.4<br>Réceptionner un troupeau                                      |                                                             |
| 2.<br>Approvisionner un troupeau en eau et en nourriture | 2.1<br>Appliquer un programme d'alimentation                     | 2.2<br>Contrôler la qualité des aliments et de l'eau distribués             | 2.3<br>Régler les systèmes de distribution d'eau et de nourriture   | 2.4<br>Résoudre des problèmes de distribution d'eau et de nourriture | 2.5<br>Contrôler les stocks d'aliments et d'autres produits |
| 3.<br>Optimiser la santé et le rendement d'un troupeau   | 3.1<br>Contrôler l'état de santé et le rendement du troupeau     | 3.2<br>Régler les paramètres d'ambiance                                     | 3.3<br>Entretien des surfaces de production                         | 3.4<br>Administer des additifs, des médicaments ou des vaccins       | 3.5<br>Détecter et retirer des volailles à euthanasier      |
| 4.<br>Entretenir les installations et l'équipement       | 4.1<br>Nettoyer et ranger les aires de travail et d'entreposage  | 4.2<br>Effectuer l'entretien d'un bâtiment avicole et des aires extérieures | 4.3<br>Effectuer la maintenance des outils et de l'équipement       | 4.4<br>Vérifier les systèmes d'urgence                               |                                                             |
| <b>COMPÉTENCES<br/>COMPLÉMENTAIRES</b>                   | <b>ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE</b>                                    |                                                                             |                                                                     |                                                                      |                                                             |
| 5.<br>Effectuer la régie de reproduction                 | 5.1<br>Favoriser la ponte dans les nids ou les zones appropriées | 5.2<br>Maintenir la fertilité du troupeau                                   |                                                                     |                                                                      |                                                             |
| 6.<br>Ramasser et entreposer des œufs                    | 6.1<br>Collecter les œufs                                        | 6.2<br>Trier et comptabiliser les œufs                                      | 6.3<br>Emballer des œufs                                            | 6.4<br>Entreposer la production                                      |                                                             |



## **Description détaillée des compétences essentielles**



**Compétence 1 – Effectuer un changement de troupeau****Contexte de réalisation**

- À partir :
  - de protocoles de régie de troupeau;
  - d'un calendrier de changement de cycle;
  - de consignes verbales ou écrites;
  - de troupeaux de volailles en fin de cycle et en début de cycle;
  - de registres appropriés et autres informations.
- Avec des vêtements de travail et un équipement de protection individuelle.
- À l'aide :
  - du matériel, des outils et de l'équipement de production et d'entretien de l'établissement;
  - de produits d'entretien, de modes d'emploi et de fiches de données de sécurité (fiches signalétiques).
- Selon :
  - le type de production avicole de l'établissement;
  - les conditions météorologiques;
  - l'état des lieux et du matériel.

**Critères généraux de performance**

- Signalement approprié et au moment opportun d'une anomalie ou d'un problème.
- Utilisation appropriée de l'équipement et des produits d'entretien.
- Consignation correcte des informations dans les registres.
- Coopération adéquate avec les autres membres du personnel et autres intervenants.
- Respect :
  - des objectifs de productivité de l'établissement;
  - des politiques, des procédures et des protocoles de l'établissement;
  - des bonnes pratiques de bien-être animal;
  - des normes et protocoles de biosécurité et des programmes de salubrité;
  - des normes de santé et de sécurité au travail ainsi que des normes environnementales.

| Éléments de compétence                                                  | Critères particuliers de performance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1.1 Préparer la sortie d'un troupeau</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Justesse des informations transmises en vue de l'expédition.</li> <li>▪ Informations transmises au moment opportun.</li> <li>▪ Application correcte du protocole de jeûne.</li> <li>▪ Ajustement adéquat de la luminosité et de la température.</li> <li>▪ Ventilation optimale pour l'attrapage.</li> <li>▪ Sélection judicieuse et retrait approprié des volailles non conformes.</li> <li>▪ Contrôle judicieux de l'état du troupeau pour son transport.</li> <li>▪ Justesse des informations transmises au personnel d'attrapage.</li> </ul> |
| <b>1.2 Nettoyer et désinfecter un bâtiment avicole</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Retrait adéquat des aliments non consommés.</li> <li>▪ Surfaces et équipements correctement débarrassés de toute matière organique.</li> <li>▪ Dépoussiérage adéquat des surfaces et des équipements.</li> <li>▪ Application correcte des techniques de lavage et de désinfection.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>1.3 Préparer un bâtiment avicole pour la réception d'un troupeau</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aires de production correctement aménagées et sécurisées.</li> <li>▪ Installation et réglage appropriés de l'équipement.</li> <li>▪ Vérification adéquate du fonctionnement de l'équipement.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>1.4 Réceptionner un troupeau</b>                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répartition adéquate des lots par unité.</li> <li>▪ Manipulation appropriée des volailles.</li> <li>▪ Conformité du nombre de volailles reçues par rapport au bon de livraison.</li> <li>▪ Disposition uniforme des volailles dans l'unité.</li> <li>▪ Justesse des informations données au personnel de livraison.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                   |



**Compétence 2 – Approvisionner un troupeau en eau et en nourriture****Contexte de réalisation**

- À partir :
  - de protocoles de régie de troupeau;
  - d'un programme et d'un calendrier d'alimentation;
  - de consignes verbales ou écrites.
- Avec des vêtements de travail et un équipement de protection individuelle.
- À l'aide :
  - d'aliments prescrits;
  - d'un système de distribution d'eau et d'aliments manuel ou automatique;
  - du matériel et des outils de production de l'établissement;
  - d'instruments et de techniques d'analyse de l'eau;
  - d'un système d'inventaire;
  - de registres appropriés.
- Selon :
  - le type de production avicole de l'établissement;
  - la température ambiante;
  - le type, l'état et l'âge de la volaille;
  - l'état de l'équipement.

**Critères généraux de performance**

- Signalement approprié et au moment opportun d'une anomalie ou d'un problème.
- Consignation correcte des informations dans les registres.
- Coopération adéquate avec les autres membres du personnel et autres intervenants.
- Respect :
  - des objectifs de productivité de l'établissement;
  - des politiques, des procédures et des protocoles de l'établissement;
  - des bonnes pratiques de bien-être animal;
  - des normes et protocoles de biosécurité et des programmes de salubrité;
  - des normes de santé et de sécurité au travail ainsi que des normes environnementales.

| Éléments de compétence                                                   | Critères particuliers de performance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2.1 Appliquer un programme d'alimentation</b>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôle approprié du type d'aliments à distribuer.</li> <li>▪ Conformité des rations.</li> <li>▪ Respect des périodes ou horaires d'alimentation prescrits.</li> <li>▪ Respect des périodes de retrait des aliments.</li> </ul>                                                                                                              |
| <b>2.2 Contrôler la qualité des aliments et de l'eau distribués</b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Régularité des vérifications.</li> <li>▪ Conformité des aliments distribués.</li> <li>▪ Application correcte des méthodes d'analyse de l'eau.</li> </ul>                                                                                                                                                                                      |
| <b>2.3 Régler les systèmes de distribution d'eau et de nourriture</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérification assidue de l'ajustement des systèmes de distribution.</li> <li>▪ Ajustement optimal des systèmes de distribution et de contrôle.</li> </ul>                                                                                                                                                                                      |
| <b>2.4 Résoudre des problèmes de distribution d'eau et de nourriture</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérification régulière et systématique du fonctionnement des systèmes de distribution.</li> <li>▪ Détection judicieuse de défaillances ou d'anomalies.</li> <li>▪ Correctifs adéquats apportés aux problèmes courants.</li> <li>▪ Délais d'intervention appropriés.</li> </ul>                                                                |
| <b>2.5 Contrôler les stocks d'aliments et d'autres produits</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérification correcte de la qualité des produits en stock.</li> <li>▪ Détermination juste des quantités en stock.</li> <li>▪ Signalement au moment opportun de stocks à renouveler.</li> <li>▪ Conformité des marchandises reçues par rapport au bon de livraison.</li> <li>▪ Rangement approprié et sécuritaire des marchandises.</li> </ul> |

**Compétence 3 – Optimiser la santé et le rendement d'un troupeau****Contexte de réalisation**

- À partir :
  - de protocoles de régie de troupeau;
  - d'indicateurs mesurables ou observables de confort, de santé et de rendement;
  - de prescriptions, de programmes et de protocoles de soins aux animaux;
  - de consignes verbales ou écrites.
- Avec des vêtements de travail et un équipement de protection individuelle.
- À l'aide :
  - de médicaments, de vaccins ou d'additifs prescrits;
  - du matériel, des outils et de l'équipement de production de l'établissement;
  - de registres appropriés.
- Selon :
  - le type de production avicole de l'établissement;
  - le type, l'état et l'âge de la volaille;
  - les conditions météorologiques;
  - les informations de rendement.

**Critères généraux de performance**

- Manipulation appropriée des volailles.
- Signalement approprié et au moment opportun d'une anomalie ou d'un problème.
- Consignation correcte des informations dans les registres.
- Coopération adéquate avec les autres membres du personnel et autres intervenants.
- Respect :
  - des objectifs de productivité de l'établissement;
  - des politiques, des procédures et des protocoles de l'établissement;
  - des bonnes pratiques de bien-être animal;
  - des normes et protocoles de biosécurité et des programmes de salubrité;
  - des normes de santé et de sécurité au travail ainsi que des normes environnementales.

| Éléments de compétence                                              | Critères particuliers de performance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>3.1 Contrôler l'état de santé et le rendement d'un troupeau</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Détection et interprétation judicieuse :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– d'indices d'inconfort;</li> <li>– de non-conformités physiques ou comportementales;</li> <li>– d'indicateurs de santé.</li> </ul> </li> <li>▪ Interprétation appropriée des informations sur l'état et le rendement du troupeau.</li> <li>▪ Vérification adéquate de l'évolution d'une problématique de santé ou de rendement.</li> </ul>   |
| <b>3.2 Régler les paramètres d'ambiance</b>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interprétation judicieuse de l'historique récent de production.</li> <li>▪ Évaluation juste des conditions ambiantes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– qualité de l'air et de ventilation;</li> <li>– éclairage;</li> <li>– température;</li> <li>– humidité.</li> </ul> </li> <li>▪ Ajustement efficace des paramètres d'ambiance.</li> <li>▪ Interaction des paramètres judicieusement prise en compte.</li> </ul> |
| <b>3.3 Entretenir les surfaces de production</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluation judicieuse de la qualité des surfaces.</li> <li>▪ Pertinence des mesures correctives.</li> <li>▪ Conformité physique des surfaces.</li> <li>▪ Élimination adéquate des dégâts d'eau, de nourriture ou d'œufs.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                         |
| <b>3.4 Administrer des additifs, des médicaments ou des vaccins</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respect de la recette et du dosage prescrit.</li> <li>▪ Application conforme du protocole d'administration du produit.</li> <li>▪ Suivi approprié de l'administration du produit.</li> <li>▪ Élimination adéquate des déchets biomédicaux.</li> </ul>                                                                                                                                                                                       |
| <b>3.5 Euthanasier des volailles</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Choix judicieux des volailles à euthanasier.</li> <li>▪ Application conforme des techniques d'euthanasie.</li> <li>▪ Procédure adéquate d'élimination des volailles mortes.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                      |

**Compétence 4 – Entretenir les installations et l'équipement****Contexte de réalisation**

- À partir :
  - de consignes verbales ou écrites;
  - d'un calendrier ou de listes de vérification;
  - des manuels et des registres d'entretien des équipements.
- Avec des vêtements de travail et un équipement de protection individuelle.
- À l'aide :
  - du matériel, des outils et de l'équipement d'entretien;
  - de produits d'entretien, de modes d'emploi et de fiches de données de sécurité (fiches signalétiques).
- Selon :
  - l'état des lieux et de l'équipement au moment de l'exécution de la tâche;
  - les priorités du moment.

**Critères généraux de performance**

- Signalement approprié et au moment opportun d'une anomalie ou d'un problème.
- Consignation correcte des informations dans les registres.
- Utilisation appropriée des équipements et des produits d'entretien.
- Coopération adéquate avec les autres membres du personnel et autres intervenants.
- Respect :
  - des objectifs de productivité de l'établissement;
  - des politiques, des procédures et des protocoles de l'établissement;
  - des normes et protocoles de biosécurité et des programmes de salubrité;
  - des normes de santé et de sécurité au travail ainsi que des normes environnementales.

| Éléments de compétence                                                          | Critères particuliers de performance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>4.1 Nettoyer et ranger les aires de travail et d'entreposage</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rangement exécuté aux moments opportuns.</li> <li>▪ Rangement du matériel dans les endroits appropriés.</li> <li>▪ Aires d'activité rangées et fonctionnelles.</li> <li>▪ Élimination appropriée des déchets et des matières recyclables.</li> <li>▪ Application conforme des techniques de nettoyage.</li> </ul>               |
| <b>4.2 Effectuer l'entretien d'un bâtiment avicole et des aires extérieures</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Détection judicieuse des signes de détérioration.</li> <li>▪ Pertinence et conformité des travaux d'entretien préventif du bâtiment.</li> <li>▪ Réparations adéquates apportées aux bris courants.</li> <li>▪ Zone d'accès contrôlée correctement dégagée et entretenue.</li> <li>▪ Absence de débris ou de déchets.</li> </ul> |
| <b>4.3 Effectuer la maintenance des outils et de l'équipement</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inspection régulière de l'état du matériel.</li> <li>▪ Application stricte des calendriers et des protocoles d'entretien.</li> <li>▪ Appréciation juste de l'état et du fonctionnement des outils et des équipements.</li> <li>▪ Réparations adéquates apportées aux défauts courants.</li> </ul>                               |
| <b>4.4 Vérifier les systèmes d'urgence</b>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Application correcte des protocoles de vérification.</li> <li>▪ Signalement immédiat d'une défectuosité.</li> <li>▪ Correctifs adéquats apportés aux problèmes courants.</li> </ul>                                                                                                                                             |

| <b>MÉTIER : Ouvrier ou ouvrière avicole</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>Code CNP : 8431</b>                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Compétence 5 – Effectuer la régie de reproduction</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                |
| <p><b>Contexte de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans un établissement produisant des œufs d’incubation.</li> <li>▪ À partir : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ de protocoles de régie de reproduction;</li> <li>○ d’indicateurs ou d’informations de rendement;</li> <li>○ de consignes verbales ou écrites.</li> </ul> </li> <li>▪ Avec des vêtements de travail et un équipement de protection individuelle.</li> <li>▪ À l’aide : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ du matériel, des outils et de l’équipement de production de l’établissement;</li> <li>○ de registres appropriés.</li> </ul> </li> <li>▪ Selon : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le type de production avicole de l’établissement;</li> <li>○ les conditions météorologiques;</li> <li>○ le type, l’état et l’âge de la volaille.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Critères généraux de performance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Minimisation des pertes.</li> <li>▪ Signalement approprié et au moment opportun d’une anomalie ou d’un problème.</li> <li>▪ Consignation correcte des informations dans les registres.</li> <li>▪ Coopération adéquate avec les autres membres du personnel et autres intervenants.</li> <li>▪ Respect : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ des objectifs de productivité de l’établissement;</li> <li>○ des politiques, des procédures et des protocoles de l’établissement;</li> <li>○ des bonnes pratiques de bien-être animal;</li> <li>○ des normes et protocoles de biosécurité et des programmes de salubrité;</li> <li>○ des normes de santé et de sécurité au travail ainsi que des normes environnementales.</li> </ul> </li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Éléments de compétence</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>Critères particuliers de performance</b>                                                                                                                                                                                                    |
| <b>5.1 Favoriser la ponte dans les nids ou les zones appropriées</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conformité des tournées.</li> <li>▪ Assiduité des tournées.</li> <li>▪ Application appropriée du protocole de gestion des nids.</li> </ul>                                                            |
| <b>5.2 Maintenir la fertilité du troupeau</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sélection appropriée des coqs moins performants.</li> <li>▪ Application correcte de la procédure d’ajout de coqs.</li> <li>▪ Facilitation assidue du contact entre les poules et les coqs.</li> </ul> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| <b>MÉTIER : Ouvrier ou ouvrière avicole</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>Code CNP : 8431</b> |
| <b>Compétence 6 – Ramasser et entreposer des œufs</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                        |
| <p><b>Contexte de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans un établissement produisant des œufs de consommation ou d'incubation.</li> <li>▪ À partir : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ de protocoles de régie de troupeau et de ponte;</li> <li>○ d'indicateurs ou d'informations de rendement;</li> <li>○ de consignes verbales ou écrites.</li> </ul> </li> <li>▪ Avec des vêtements de travail et un équipement de protection individuelle.</li> <li>▪ À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ du matériel, des outils et de l'équipement de production et d'emballage de l'établissement;</li> <li>○ de registres appropriés;</li> <li>○ de produits de désinfection et de fiches de données de sécurité (fiches signalétiques).</li> </ul> </li> <li>▪ Selon : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le type de production avicole de l'établissement;</li> <li>○ le type, l'état et l'âge de la volaille.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Critères généraux de performance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manipulation appropriée des œufs.</li> <li>▪ Minimisation des pertes.</li> <li>▪ Signalement approprié et au moment opportun d'une anomalie ou d'un problème.</li> <li>▪ Consignation correcte des informations dans les registres.</li> <li>▪ Coopération adéquate avec les autres membres du personnel et autres intervenants.</li> <li>▪ Respect : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ des objectifs de productivité de l'établissement;</li> <li>○ des politiques, des procédures et des protocoles de l'établissement;</li> <li>○ des bonnes pratiques de bien-être animal;</li> <li>○ des normes et protocoles de biosécurité et des programmes de salubrité;</li> <li>○ des normes de santé et de sécurité au travail ainsi que des normes environnementales.</li> </ul> </li> </ul> |                        |



| Éléments de compétence              | Critères particuliers de performance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6.1 Collecter les œufs              | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utilisation appropriée de la technique de ramassage.</li> <li>▪ Régularité de la collecte.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 6.2 Trier et comptabiliser les œufs | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Application correcte de la procédure de pesage des œufs.</li> <li>▪ Justesse du tri selon les critères prescrits.</li> <li>▪ Retrait judicieux des œufs non conformes.</li> <li>▪ Justesse du décompte des œufs.</li> <li>▪ Propreté adéquate des œufs.</li> <li>▪ </li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 6.3 Embaquer les œufs               | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conformité de la pose des œufs dans les alvéoles.</li> <li>▪ Manipulation soignée et hygiénique du matériel d'emballage.</li> <li>▪ Entretien adéquat des surfaces de travail.</li> <li>▪ Conformité de l'emballage du produit.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 6.4 Entreposer la production        | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Empilage adéquat et sécuritaire des alvéoles et autres contenants.</li> <li>▪ Identification et datation appropriées des lots.</li> <li>▪ Respect des principes et des règles d'entreposage.</li> <li>▪ Manutention adéquate et sécuritaire des palettes ou des chariots de produits.</li> <li>▪ Disposition adéquate des stocks selon le type d'entreposage.</li> <li>▪ Signalement approprié de conditions d'entreposage non conformes : <ul style="list-style-type: none"> <li>– température;</li> <li>– humidité.</li> </ul> </li> <li>▪ Vérification systématique de la salubrité des aires d'entreposage.</li> </ul> |